

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSÉ, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste

Un an... 18f. » 24f. «

Six mois... 10 » 15 «

Trois mois... 5 25 7 50

Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On nous écrit de Berlin, le 13 novembre, qu'il est certain, aujourd'hui, que la Russie s'est déclarée disposée à entrer en négociation sur la base des quatre points. La nouvelle officielle en serait arrivée de Saint-Petersbourg, et elle se trouve confirmée par la correspondance prussienne d'aujourd'hui. — Havas.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Nous recevons les dépêches télégraphiques suivantes : — (Dépêche russe)

Berlin, mercredi 15 novembre. — Le prince Menschikoff mande de Crimée, à la date du 8 novembre :

« Les travaux de siège continuent. Nous avons réparé nos dommages avec succès. L'ennemi se retranche fortement sur le flanc gauche de sa position. »

Marseille, mercredi 15 novembre. — Le *Sinai* apporte des nouvelles de Constantinople, allant jusqu'au 5.

« Le 30, la garnison de Sébastopol fit une sortie en masse, laquelle fut repoussée; tournés par le général Bosquet, les Russes, dit le *Journal de Constantinople*, auraient eu 6,000 prisonniers en cette affaire. La même nouvelle a été déjà apportée par le *Thabor*. »

« Le 1^{er} et le 2 novembre, deux autres sorties de la garnison furent également repoussées. »

« La brèche était praticable devant Sébastopol, au départ du courrier. Les Russes, en voyant leurs ouvrages contremurés par les Français, ont rétrogradé et se sont fortifiés plus en arrière. Cependant, malgré les ressources qu'elle peut trouver dans sa libre communication avec le nord de la Crimée, la garnison s'épuise par suite des maladies et de la disette croissante. La beauté du temps est du reste de nature à hâter le dénouement de la lutte. »

« Il y a eu un tremblement de terre à Constantinople. Une tempête, qui a duré toute une semaine, dans la mer Noire, a été peu ressentie devant Sébastopol. Au retour du calme, les navires ont apporté des nouvelles rassurantes des escadres. »

« La tempête a occasionné le naufrage d'une frégate égyptienne dans le Bosphore; l'*Himalaya* a

subi quelques avaries, et le *Mahmondî*, vaisseau turc, a été contraint de se réfugier à Héraclée. »

« Le second convoi de troupes égyptiennes, que le mauvais état de la mer avait forcé de rentrer dans le port d'Alexandrie, va partir. »

« Outre les 50 canons envoyés dernièrement en Crimée, le gouvernement ottoman en envoie encore, dit-on, 30 autres. »

« On prépare tout à Toulon, ainsi qu'à Marseille, pour transporter, avant la fin du mois, les 7^e et 8^e divisions : l'*Iéna* et le *Suffren* sont attendus, à cet effet, de la mer Noire. »

« Marseille, mercredi soir. — « Le *Sinai* a apporté des lettres de Sébastopol jusqu'à la date du 3, au soir. Ces lettres disent que 8,000 Anglo-Français et 1,600 marins des flottes devaient donner l'assaut à la place vers le 8. On avait remarqué de nouveaux incendies à Sébastopol, notamment celui du magasin à vivres. »

« Le 28 octobre, les Anglais avec leurs pièces de Lancastre avaient coulé deux frégates russes et avaient, en outre, atteint plusieurs autres bâtiments. Le vaisseau les *Douze-Apôtres*, notamment, avait été incendié. Le général Kiriakoff aurait été tué par une bombe. »

« Les navires qui transportent en Crimée la brigade Mayran ont été rencontrés, le 6, dans la mer de Marmara; 3,000 zouaves sont arrivés d'Alger, et 1,000 chasseurs à pied ont été débarqués à Balaklava. — Le 11, un convoi de 2,000 Anglais avec des chevaux et des munitions est arrivé à Malte. »

« 300 Turcs envoyés de Battoum ont été débarqués en Crimée. »

« Le vaisseau le *Suffren* est arrivé, malgré le mauvais temps, le 8, à Constantinople, il retourne en France ainsi que d'autres bâtiments de guerre. »

« On attend par le paquebot qui arrivera, samedi à Marseille, des détails sur la bataille du 5. » — Havas.

L'Agence *Lejollivet* communique à la *Patrie* les dépêches télégraphiques privées suivantes :

« Marseille, 15 novembre. »

« Le paquebot des Messageries impériales le *Sinai* vient d'arriver, apportant des nouvelles de Crimée du 3. Il avait été décidé que l'assaut aurait lieu le 5. »

« 4,000 hommes, sous le commandement du prince Napoléon, devait attaquer d'abord le fort

russe près le cimetière. On attendait impatiemment le moment de l'assaut. »

« L'état de la ville de Sébastopol était affreux, l'eau manquait; le typhus régnait dans la ville, qui était infectée par les cadavres que la mer rejetait sur les quais. Dans un incendie d'un hôpital de Sébastopol, 2,000 malades et blessés ont été calcinés. »

« La première division a été détachée de l'armée de siège, afin d'augmenter le corps chargé d'observer l'armée russe. »

« Trois attaques tentées par cette dernière ont été déjà repoussées. »

« Le contre-amiral sir Edmond Lyons coupe les communications entre Tamane, Anapa et la terre, et surveille la mer d'Azoff. Tous les bâtiments sont rigoureusement visités. »

« Le 26, le contre-amiral Bruat a débarqué près de Yalta; les habitants l'ont reçu avec enthousiasme et lui ont fourni des vivres. »

« Le *Cacique* et le *Spihfir*, qui croisent devant le Dniester, signalent le passage par Pérécop de troupes russes, se rendant à Sébastopol. »

« Le feu de la place s'est beaucoup ralenti. On pense que la défense intérieure de la place sera vive : les maisons sont barricadées, garnies de canons et transformées en espèces de citadelles. »

« Quatre navires de la flotte russe ont été coulés. Le temps est beau en Crimée, mais plus loin la mer est affreuse, et il doit y avoir eu des sinistres. »

« Les navires l'*Allier*, la *Tysiphone*, la *Ville-de-Marseille*, l'*Iéna*, l'*Albatros*, le *Charlemagne*, le *Napoléon*, le *Taif*, et le *Tedjoret*, qui avaient pris la pleine mer, sont revenus. »

« Les flottes, sous le commandement des amiraux Hamelin et Dundas, sont dans la baie de Katcha. »

« Les troupes et la division sous le commandement des contre-amiraux, sont à Balaklava et dans la baie de Kamiech. »

« Les flottes rendent de grands services. On annonce que la flottille russe d'Ismaïl sera bientôt attaquée. »

REVUE DES JOURNAUX.

Dans le *Journal des Débats*, M. L. Alloury analyse les deux circulaires que M. le Ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux Préfets.

« On sait, dit M. L. Alloury, que la loi du 14 juin dernier, en supprimant les académies départe-

FEUILLETON

LE DERNIER COLONEL

(Suite.)

XXIX.

Comme on le pense bien, madame de Bellegarde enferma, sous la garantie d'une bonne clef, la lettre de M. son frère, et retournant auprès d'Harmance elle n'eut d'autre soin toute la journée que de chercher à l'amuser ou de la distraire.

Lady Clarendon voulait repartir dès le lendemain; elle paraissait avoir hâte de dépasser la frontière, comme ces malades qui courent après quelque chose d'inconnu.

Le temps avait été assez beau pour permettre une promenade sur le golfe, et madame de Bellegarde avait toujours à ses ordres la plus élégante des embarcations et les meilleurs rameurs. Elle remarqua au large avec quelle expansion de bien-être Harmance se voyait éloignée de la côte, en pleine eau, l'immensité autour d'elle et l'immensité au-dessus d'elle. Plusieurs fois même, pendant cette longue promenade en mer, lady Clarendon avait embrassé son enfant avec des élans de sensibilité dont la vivacité contrastait avec sa mélancolie.

Le soir, il ne fut question que de la Méditerranée et du bonheur de vivre près d'elle, comme les aleyons. Cependant on apporta le courrier. Quelques journaux de

Paris étaient là pêle-mêle sur la table. Harmance en prit un en essayant de le parcourir; soit hasard, soit prédestination, ses yeux s'arrêtèrent sur ces mots :

« Dans tout le département des Vosges, il n'est question que des grandes et périlleuses chasses au loup » auxquelles se livrent plusieurs notabilités bien connues dans le monde des lions à Paris. On cite, entre autres, un hardi chasseur qui a tué de sa main six » loups et trois louves dans les montagnes élevées près » des Plombières. Une lutte terrible s'est engagée entre » le chasseur et un grand loup des plus dangereux, ce » n'est qu'après une demi-heure de combat acharné que » l'intrépide colonel Florimond est parvenu à plonger » son couteau de chasse dans la poitrine de son terrible » adversaire. »

Après avoir lu ces lignes, Harmance déposa le journal sur la table, pâlit, se renversa dans son fauteuil et s'évanouit. Cette grande émotion fut tellement silencieuse que madame de Bellegarde, occupée d'un jeu d'enfant qu'elle montrait à sa nièce, ne s'aperçut de rien. Ce fut l'enfant qui s'écria la première :

— Ma mère ! que tu es pâle ! ma mère !...

Et elle s'élança vers sa mère. L'effroi de madame de Bellegarde fut très-grand. Elle courut, elle appela du secours.

Il y eut pendant un quart-d'heure dans le salon une violente émotion de terreur et de pitié. Revenue à elle,

lady Clarendon se prit à sourire à sa fille et à sa belle-sœur, mais avec une telle expression de tristesse que des larmes répondirent à ce rire forcé, surnaturel.

— Mais que vous est-il donc arrivé, ma chère âme ? s'écriait la comtesse avec une touchante sollicitude. — Qu'as-tu, maman ? tu voulais mourir ?... demandait en sanglotant la charmante petite fille. — Rassurez-vous, dit Harmance. Ce n'est plus rien... Tenez, c'est la mer qui est cause de cela. Seulement, j'ai tardé un peu à me trouver mal, n'est-ce pas.

Ce fut là toute l'explication donnée. Madame de Bellegarde n'eut pas le moindre soupçon au sujet des journaux, feuilles ordinairement très-indifférentes pour lady Clarendon et qu'elle-même ne lisait jamais. D'ailleurs, elle avait à peine remarqué qu'Harmance avait touché à l'un d'eux sur la table.

Il fut impossible à lady Clarendon de partir le lendemain pour l'Italie; mais à quelques jours de là, elle demanda des chevaux de poste, et madame de Bellegarde, en bonne sœur, voulut l'accompagner pendant une grande partie du voyage.

XXX.

Deux berlins à quatre chevaux prirent donc la route de Cannes, par une belle matinée de novembre; la première destinée à la fille d'Harmance et aux femmes, la seconde aux deux sœurs.

On passa le Var, ce dernier torrent qui descend des

mentales, a fait deux parts des attributions exercées par les anciens recteurs en matière d'instruction primaire. La partie administrative et politique de ce service a été transportée aux préfets; les questions qui concernent l'enseignement proprement dit ont été réservées à la décision des fonctionnaires spéciaux, c'est-à-dire des recteurs. Les deux circulaires dont il s'agit ont pour objet de préciser ces deux ordres d'attributions.

Dans son article de ce jour, l'écrivain du *Journal des Débats* ne s'occupe que de la circulaire aux préfets qu'il termine en ces termes :

« La circulaire adressée aux préfets appelle particulièrement leur attention sur les rapports que la nouvelle loi établit entre ces fonctionnaires et les inspecteurs d'académie, les inspecteurs d'arrondissement, les délégués cantonnaux, les maires, les curés et les pasteurs. Les autres points de la circulaire sont relatifs à la nomination et au régime disciplinaire des instituteurs, à la création des écoles de filles, à la direction des écoles normales primaires, à la propagation et la tenue des salles d'asile, aux maisons d'écoles, à l'installation et au logement des instituteurs. »

Le *Pays* explique, sous la signature Bousquet, la situation diverse des armées belligérantes devant Sébastopol.

« Depuis le 4 novembre, dit le *Pays*, la brèche est pratiquée assez large pour qu'on puisse donner l'assaut. Une partie de la ville est en cendres; les forts sont pour la plupart démantelés et réduits au silence. Evidemment, si l'armée du prince Menschikoff laisse un seul jour de répit aux assiégeants, s'il ne les harcèle point par de continuelles attaques, l'assaut aura lieu, et l'on peut se fier à l'ardeur et à l'élan de nos soldats pour être convaincu qu'il ne sera ni long ni douteux.

« L'armée alliée occupe une position inexpugnable. Elle est campée sur des hauteurs bien autrement fortifiées que celles de l'Alma, et les Russes n'ont pas pour nous en déloger ces corps de zouaves qui ne connaissent ni les aspérités de montagnes ni les sommets infranchissables.

« On annonce que le prince Menschikoff attendait encore de nombreux renforts. Nous croyons qu'il a reçu tous ceux sur lesquels il pouvait compter; et l'on écrit, en effet, d'Odessa que les envois de troupes vers la Crimée ont cessé depuis quelques jours.

« L'armée russe est nécessairement limitée en Crimée par les ressources dont elle peut disposer en vivres et en munitions. Elle n'a pas la mer par où elle puisse s'approvisionner; il lui faut tout tirer du continent, à travers des routes mal entretenues, où les convois sont peu nombreux et difficiles et où bientôt ils deviendront à peu près impraticables. Le sol de la Crimée est crayeux et friable. Les pluies qui, d'ordinaire, y arrivent au mois de novembre, le détremperont de manière à détruire les communications. Les chemins sont effondrés, pleins de trous et de flaques d'eau qui ne permettent plus les transports.

Le *Constitutionnel* apprécie, sous la signature Boniface, les rapports anglais qui ont rendu compte du combat du 25, devant Sébastopol, et en conclut que cette brillante journée n'aurait coûté qu'un très-

petit nombre d'hommes aux Anglais, sauf une faute ou une méprise du commandant de la cavalerie anglaise.

On lit dans le *Constitutionnel* : « Hier, dans la journée, le bruit s'est répandu, dans la garnison de Paris, que le 2^e et 20^e bataillons de chasseurs à pied avaient reçu avis de leur départ pour l'Orient.

« A cette nouvelle, le plus vif enthousiasme a éclaté parmi les officiers, sous-officiers et chasseurs de ces braves bataillons, jaloux de prendre part à la lutte héroïque de nos frères de l'armée d'Orient. L'effectif de chacun de ces bataillons serait mis immédiatement sur le pied de guerre, et porté, dit-on, à 13 ou 1,400 hommes. »

Dans l'*Assemblée Nationale*, M. de Santeiron résume la situation des armées russes et turques en Asie, et énumère les causes qui, plus que toutes les autres, ont contribué aux revers éprouvés par les Turcs.

« A la guerre, dit M. de Santeiron, les revers d'une armée ne peuvent être attribués, en termes absolus, à une cause unique. Il est incontestable toutefois que l'absence d'unité dans la direction, les jalousies, les rivalités de ceux qui se partageaient le commandement ont été pour beaucoup dans le mauvais résultat de la campagne qui vient de finir en Asie. Les officiers polonais et hongrois, chargés d'instruire les troupes et de les organiser à l'européenne, refusaient d'obéir aux pachas dont l'incapacité devenait de jour en jour plus notoire; ils avaient aussi leurs intimités, leurs prétentions inconciliables. Les pachas, de leur côté, se souciaient moins de faire respecter leur autorité que de tirer parti de leur commandement. On eût dit qu'ils n'avaient d'autre mission que de payer leurs dettes ou de s'enrichir. »

Dans la *Gazette de France*, M. Tiengon vient en aide à M. Lourdoux pour citer les erreurs nombreuses accumulées dans le *Siccle*, par M. Léon Plée, dans son article sur la révolution, intitulé *Avant et après*.

La *Patrie* a publié la nouvelle suivante : « Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que le prince Woronzoff a été, sur sa demande déchargé du commandement en chef de l'armée du Caucase. Le prince conserve ses autres titres et dignités. Il reste aide-camp général et membre du conseil impérial. On ne dit pas encore quel sera son successeur définitif dans les provinces du Caucase. » — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — On écrit au *Journal d'Indre-et-Loire*, le 10 novembre :

« Mardi 7, sur les six heures du matin, apparut, au hameau de la Taille, une clarté si vive, qu'elle ne laissa aucun doute sur son origine. Le tocsin sonna et la générale battit, je crois, au même instant, dans les communes voisines, car les pompiers de Chouzé et de Bourgueil arrivèrent en même temps que la compagnie de Saint-Nicolas sur le lieu du sinistre.

« Malgré l'empressement de ces hommes intrépides, guidés par leurs dignes chefs, la couverture en chaume, de quarante mètres de longueur de ba-

tements, avait été la proie des flammes, avant qu'on pût faire fonctionner les pompes.

« Deux planchers seulement ont été préservés des flammes, et on a pu sauver les récoltes de pommes de terre et de betteraves que renfermaient les chambres du dessous. Tous les fourrages et litières ont été la proie des flammes.

« La perte peut être évaluée à 4,000 francs. »

FAITS DIVERS.

On écrit de Lisbonne, le 8 novembre, au *Moniteur* :

« Un violent incendie, qui a éclaté le 4 de ce mois à Lisbonne, a fourni à la marine impériale l'occasion de donner une nouvelle preuve de l'excellent esprit qui l'anime toutes les fois qu'il y a un service périlleux à rendre. L'état-major et l'équipage du *Phénix* se sont rendus des premiers sur les lieux du sinistre, et M. le commandant Duvoyrier a passé la nuit sur les toits des maisons qui dominaient l'incendie, encourageant ses hommes et dirigeant leurs efforts intrépides. Le roi régent, bon juge en fait de courage, a voulu leur témoigner sa haute approbation en faisant adresser par M. le ministre des affaires étrangères la lettre suivante au ministre de France :

« Palais, 6 novembre 1854. »

« Monsieur le Marquis,
« S. M. le roi régent ayant vu de ses yeux la valeur signalée que les intrépides officiers et matelots du bateau à vapeur de guerre et de marine française le *Phénix*, mouillé dans la Tage, ont déployée dans la nuit du 4 courant, à l'occasion du malheureux incendie qui a dévoré l'important établissement de Collares et frères, situé à Boà-Vista, a daigné me charger d'offrir à Votre Excellence, en son royal nom, les plus vifs remerciements, et de la prier, en même temps, de vouloir bien les transmettre au digne commandant et à tout l'équipage dudit vapeur.

« Signé : Vicomte d'ATHOGLIA. »

— On annonce le retour au village d'Escaupont d'un ancien militaire dont on n'avait pas eu de nouvelles depuis la campagne de Moscou. Ce vieux soldat aurait fait partie de la levée des 300,000 hommes sous l'Empire, serait resté dans les neiges de Russie et aurait été envoyé en Sibérie. Il a fini, dit-on, par être incorporé dans quelque corps militaire ou attaché aux administrations; c'est par suite de ces événements qu'il s'est trouvé à la bataille de l'Alma, en face des Français; il a profité de cette heureuse occasion pour rejoindre ses compatriotes et il revient en France. Ce vieux débris de la Grande-Armée, qu'on croyait mort depuis longtemps, n'a guère plus de soixante-cinq ans.

(*Indépendant de Douai*.)

— L'*Austerlitz* est entré en rade de Cherbourg, son port d'armement, il y a quatre jours, par un temps magnifique.

Ce vaisseau a mis dix-huit jours, naviguant de concert avec l'*Inflexible* et le *Darien*, à se rendre de Kiel sur les côtes d'Angleterre. Là, fatigué par la grosse mer et la violence du temps, il a dû se séparer de l'amiral, et aller faire à Scheerness les réparations les plus urgentes dans sa machine.

Après huit jours, il redescendait la Tamise et se mettait en route pour la France.

Le séjour de l'*Austerlitz* à Scheerness a été signalé

Alpes françaises et qui sépare notre territoire des États de Sardaigne. Au milieu du pont de bois jeté sur l'eau et la grève s'élève un poteau avec une double inscription : France à l'occident; et à l'est : *Etats de S. M. le roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem*. Vraiment on croit rêver en lisant cette folie de suzeraineté inscrite sur ce pauvre poteau qui paraît lui-même si humble et honteux de son outrecuidance. Le pont dépassé, lady Clarendon, qui avait la tête à la portière, se rejeta dans le fond de la voiture en laissant échapper un long soupir.

— Enfin, dit-elle, nous ne sommes plus en France ! — Nous touchons à l'Italie, reprit madame de Bellegarde; en auriez-vous du regret, ma sœur? — Moi, répondit celle-ci, je ne regrette qu'une chose, c'est que la douane de Sardaigne ne puisse confisquer au passage tous les souvenirs emportés de France. — En vérité, dit madame de Bellegarde, avec un demi-sourire, la douane serait riche en souvenirs.

La route qui conduit du pont du Var à Nice, on le sait bien, n'est qu'une allée de parc traversant les plus riants paysages et bordée au sud par ce grand lac bleu et limpide appelé la Méditerranée. La vont et viennent éternellement de belles caravanes d'Anglais, les unes en calèche, les autres à cheval, toujours plus émerveillées de la beauté de l'Eden que le roi Charles-Albert et la paix européenne abandonnent à leur loisir. A Nice, les deux

berlines entrèrent avec un grand fracas de foire et de piétinement de chevaux à l'hôtel des Etrangers, où M. Ferdinand, rendons-lui ce témoignage, reçoit son monde en vrai gentilhomme. Le grand appartement fut mis à leur disposition. Mais quelle ne fut pas la surprise des deux nobles femmes lorsqu'elles trouvèrent dans leur salon une profusion de bouquets des fleurs les plus rares et les mieux choisies. Deux de ces bouquets reposaient sur deux livres magnifiquement reliés : l'un de ces beaux volumes était le *Traité de l'amour divin de sainte Thérèse*, l'autre était l'*Imitation de Jésus*. A qui étaient-ils adressés? Par qui étaient-ils offerts? et comment devaient-ils être partagés? C'est ce que l'honorable M. Ferdinand ne put expliquer lui-même, malgré toute son intelligence et toutes ses investigations. Ces mystérieuses offrandes jetèrent d'abord un peu de trouble dans l'âme des deux voyageuses qui finirent cependant par trouver la galanterie de très-bon goût et l'à-propos parfaitement entendu. On reprit le lendemain le chemin de la Corniche et on arriva à San-Rémò, non sans quelques appréhensions. A l'auberge la meilleure où on descendit, même luxe de fleurs dans le salon de l'appartement de ces dames, même offrande de livres aux riches reliures, seulement les ouvrages changèrent de titre : ici les *Méditations* de Lamartine, là le *René* de Chateaubriant. De San-Rémò à Gènes on ne s'arrêta point. Mais à Gènes il fallut bien descendre à l'hôtel de France, vé-

ritable palais dans la rue Balbi. Les voyageuses étaient tellement sûres de trouver chez elles des témoignages de la galanterie de l'être inconnu, elles en avaient même une telle frayeur mêlée de curiosité, qu'elles ne purent se défendre d'hésiter un moment avant d'entrer chez elles. Le courrier mystérieux qui les les précédait, sans doute, n'avait pas menti à ses habitudes; car, en vérité, jamais plus riche et plus merveilleuse serre de fleurs ne s'était offerte aux regards d'Harmance et de madame de Bellegarde. Eh ! où habiterait donc la Flore par excellence, si ce n'était dans la belle cité des jardins, à Gènes dont les rivages embaumés sont reconnus de si loin en pleine mer? Deux volumes encore gisaient parmi les fleurs : *Child-Harold* et la *Jérusalem*. On le voit, par bizarreries ou par hasard, le sentiment religieux qui avait présidé au choix des premiers ouvrages, commençait sinon à s'altérer, du moins à se transformer sous le souffle ardent de la poésie; ce qui promettait une dégradation presque effrayante aux dernières journées du voyage. Les deux berlines traversèrent Savone sans s'y arrêter; elles entrèrent en pleine Toscane, elles arrivèrent à la ville des Médicis. Florence devait être fleurie comme son nom pour les nobles voyageuses. Elles trouvèrent des merveilles d'horticulture à l'hôtellerie, ou plutôt au palais où elles s'arrêrèrent. Mais en fait de livres, et pour être logique dans la transformation des idées au point de vue

par un épisode touchant. Instrites par des pécheurs de Boulogne de la présence du vaisseau dans la Tamise, bon nombre de mères ou de femmes de mousses ou de matelots normands du bord se sont rendues à Scheerness. Elles y étaient le jour de la Toussaint et des Morts.

Autorisées par l'amiral à visiter le vaisseau et à y demeurer pendant les offices religieux, elles furent si consolées des soins matériels et religieux prodigués dans la marine impériale à leurs maris ou leurs enfants, qu'elles n'avaient pas payé trop cher, disaient-elles, par les frais de leur voyage, l'acquisition d'une si précieuse certitude. (Univers.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie un rapport du général Canrobert, en date du 2 novembre, résumant les travaux du siège de Sébastopol depuis le 28 octobre, date de son dernier rapport.

Les nouveaux rapports du général Canrobert ont produit aujourd'hui le meilleur effet dans tous les cercles de la capitale.

Grâce à la dépêche de lord Raglan, qui confirme le bulletin du général Canrobert, et à la certitude que nous avons que des renforts considérables débarquent, en ce moment, en Crimée, tandis que d'autres renforts sont en route, aucune crainte ne saurait plus survivre. Les grands renforts envoyés sur le théâtre de la guerre, mettront les alliés en mesure d'en finir avec l'armée du prince Menschikoff, de compléter le siège de Sébastopol et d'amener la campagne à une issue triomphante.

Les correspondances de Constantinople, du 3, donnent divers détails sur les épisodes et les progrès du siège; c'est le prince Napoléon qui a obtenu de commander la colonne d'assaut, composée de 4,000 hommes de bonne volonté. Les listes ont été rapidement couvertes. Il paraît que c'est contre un ouvrage avancé, appelé le Fort-Etoile que doit être dirigé le premier assaut. — Havas.

D'après une dépêche de Vienne datée du 18, que nous trouvons dans le *Times*, on avait reçu ce jour une dépêche de Balaklava datée du 11, et suivant laquelle il aurait été livré une autre bataille. La dépêche ajoute que les Russes auraient perdu 9,000 hommes. La perte des alliés aurait été également considérable; mais ils sont restés maîtres du champ de bataille. (Univers.)

Des nouvelles importantes nous arrivent d'Espagne. On assurait, à Madrid, le 13, que le comte de Montemolin avait dû quitter Naples le 10 novembre. On croit qu'il chercherait à passer en Navarre, où tout se disposerait pour recommencer la guerre civile. L'état de cette province inspire quelques inquiétudes. Les Navarrais, mécontents de l'arrangement qui a été fait relativement à leurs fueros, il y a des années, et jaloux des Basques qui ont conservé les leurs, semblent être disposés à prendre les armes.

« Le bruit court que le maréchal Espartero se retirerait du ministère. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

La quatrième session des assises de Maine-et-Loire s'ouvrira lundi prochain 20 novembre.

Nous donnons ci-dessous la liste des jurés désignés par le sort, dans l'arrondissement de Saumur, pour la durée de cette session.

MM.

Chudeau (Frédéric), propriétaire à Saumur.
Guionis (Camille), maire de Doué.

du départ, ce furent Corinne et Lélia qui s'offrirent aux yeux de ces dames sur une table encombrée des plus rares fleurs de l'univers. C'était à en mourir de frayeur et même de désespoir: sainte Thérèse à Nice et Lélia à Florence! Déjà!... Que trouver donc à Rome et à Naples, grand Dieu! Le séjour à Florence fut très-court. Madame de Bellegarde ne pouvait quitter sa belle-sœur; les fleurs et les livres devenaient significatifs de plus en plus; le mystère de tout cela était impénétrable; et d'ailleurs que de tristesse se mêlait à tous ces parfums! Il y eut un moment où les voyageuses prirent la résolution de ne s'arrêter nulle part jusqu'à Castellamare. Mais la dignité, et, avouons-le, l'intérêt aussi, prirent le dessus; on fit halte à Rome. Dans la ville sainte, quels livres pouvait avoir choisi le mystérieux génie qui présidait à leur voyage? Ces dames reconnurent avec effroi sur leur table encombrée de bouquets (venus sans doute de la villa Borghèse) le *Décameron* et les *Sonnets de Pétrarque*. Décidément l'ironie s'en mêlait et il était probable qu'on tomberait en plein paganisme au bout du voyage.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 16 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96.
5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 71.90.

BOURSE DU 17 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 95.50.
5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 71.40.

Poynot (Alexis-Delphin), notaire à Montreuil-Bellay.

Du Bault (Louis), maire du Coudray-Macouard.

Lebrecq (Auguste), propriétaire à Saumur.

Langlois (Etienne), propriétaire à Saint-Lambert-des-Levés. (Maine-et-Loire.)

La Société Philomatique de Bordeaux vient de distribuer un grand nombre de récompenses aux principaux industriels qui ont pris part à la grande exposition ouverte dans cette ville.

Parmi les lauréats nous remarquons :

M. Combiar-Destre, à Saumur, mention honorable, pour ses sirops et liqueurs. (Maine-et-Loire.)

Le Procureur impérial près le Tribunal de Nantes, écrit ce qui suit à M. le Procureur impérial à Saumur :

« Le 13 novembre courant, on a retiré de la Loire, où il paraissait avoir séjourné pendant un mois environ, le cadavre d'une femme inconnue dont voici le signalement :

« Agée de 38 à 40 ans; taille de 1 mètre 40 environ; cheveux châtains; front bas; nez écrasé; bouche grande, privée d'une partie de ses dents; vêtue d'une chemise en calicot presque neuve, de deux jupons, dont un en laine noire et l'autre en coton blanc; robe en laine noire; tablier en laine noire brochée à bavolet; ayant un mouchoir en coton rouge cadrillé, ployé et placé sur la poitrine; portant des mitaines noires; chaussée de bas en laine noire et de souliers (elle n'en avait plus qu'un au pied gauche); elle portait un gilet de flanelle et avait une montre pendue au cou au moyen d'un cordon de soie noire. Cette montre est en argent.

« Je vous serai obligé de prescrire des recherches à l'effet de découvrir le nom de cette femme, dont rien n'a pu jusqu'ici faire connaître l'identité. »

AVIS.

RIVIÈRE DU THOUET. — RECONSTRUCTION DE L'ÉCLUSE DE LA MOTTE.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, en conformité des dispositions de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquiescer, pour la construction de l'écluse de la Motte, sur le Thouet, commune de Saint-Just-sur-Dire, les terrains ci-après désignés, nécessaires à cette construction, et appartenant aux propriétaires dont les noms suivent :

1° Volland, Louis, expert, demeurant à Brézé, deux parcelles de pré, situées à Saint-Just, au canton des Prés-Maillets, section A, n° 612 et 614 du plan cadastral, 29 ares 31 centiares, estimées, à raison de 70 fr. 90 cent. l'are. 2,078 f. 08 c.

2° Volland, Pierre, propriétaire, demeurant à Brézé, une parcelle de pré, située au même canton, section A, n° 616 du plan cadastral, contenant, 46 ares 29 centiares, estimée, à raison de 61 fr. 28 c. l'are. 2,836 65

3° Volland, René, propriétaire, demeurant à Brézé, une parcelle de pré, située au canton des Prés-Maillets, section A, n° 613 du plan cadastral, contenant 11 ares 10 centiares, estimée, à raison de 70 francs 90 centimes l'are 786 99

4° Bulleau, Michel, meunier au moulin de la Motte, commune d'Artannes, deux parcelles de pré, situées au canton des Prés-Maillets, section A, n° 592 et 607 du plan cadastral, contenant ensemble 42 ares 56 centiares, estimées, à raison de 59 et 64 francs l'are 2,684 44

Indemnité pour destruction de 42 arbres 42 »

Total 2,726 44

5° Julie Allaupe, majeure, veuve de Jean Bulleau, demeurant au moulin de la Motte, commune d'Artannes, deux parcelles de pré, situées au canton des Prés-Maillets, section A, n° 588 et 606 du plan cadastral, contenant ensemble 7 ares 97 centiares, estimées, à raison de 59 francs l'are. 470 23

6° Bulleau, Louis, expert, demeurant au Coudray-Macouard, agissant en vertu d'une procuration donnée devant M^e Pichard, notaire à Versailles, le 23 juin 1854, enregistrée, au nom de dame Henriette du Bant, épouse autorisée, à l'effet du présent, de Frédéric-Alphonse Desfaudais, capitaine au 2^e cuirassiers, en garnison à Versailles, y

demeurant; une parcelle de pré, située au canton des Prés-Maillets, section A, n° 591 bis du plan cadastral, contenant 9 ares 83 centiares, estimée, à raison de 59 francs l'are, 579 fr. 97 c., ci 579 97

7° Mario-Louise Dutertre des Roches, épouse autorisée de René-Louis Dutemple, propriétaire, demeurant ensemble à Chouzé-sur-Loire, une parcelle de pré, située au canton des Prés-Maillets, section A, n° 609 du plan cadastral, contenant 70 ares 69 centiares, estimée, à raison de 64 francs l'are 4,524 16

8° Joséphine Ecot, veuve de François-Brutus Dubeau, propriétaire, demeurant à Antoigné, une parcelle de pré, située au même canton, section A, n° 589 du plan cadastral, contenant 4 ares 56 centiares, estimée, à raison de 59 francs l'are 269 04

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes ci-dessus mentionnées, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, article 21.

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 15 novembre 1854.

Le Sous-Préfet, V^o O'NEILL DE TYRONE.

Département de Maine-et-Loire.

ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS

DE SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE.

ADJUDICATION.

Le 27 novembre 1854, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel de la Préfecture à Angers, il sera procédé, par M. le Directeur de l'Asile, en présence de l'un des membres de la Commission de surveillance et du Receveur économe de cet établissement, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de toutes les fournitures nécessaires pour le service de l'Asile pendant l'année 1855.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges à l'Asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, bureau du Receveur économe.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION d'une fourniture de 3,000 chapeaux en feutre, pour enfants.

Le samedi 2 décembre prochain, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication de 3,000 chapeaux en feutre, pour enfants, à faire à la Régie de la Maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, du règlement du 31 juillet 1852 et des échantillons-types, à la Préfecture (troisième division, bureau des prisons), à la Sous-Préfecture de Saumur et à l'Economat de la Maison centrale de Fontevault.

ALIMENTATION DE L'ENFANCE.

SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÈS, suffisamment riches en principe nutritif des os.

L'approbation de l'Académie accordée sur le rapport de M. BOUCHARDAT, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris, et la médaille d'encouragement décernée à l'auteur par l'INSTITUT DE FRANCE (concours des prix Montyon), pour ses travaux sur l'alimentation de l'enfance, ne laissent aucun doute sur l'importance de la découverte de M. MOURIÈS.

AVANTAGES DE CETTE ALIMENTATION.

Chez les enfants, pendant le sevrage, cette nourriture peut prévenir les accidents nombreux et les chances de mort qui sont occasionnées par le développement des os et des dents.

Chez les enfants, après le sevrage, jusqu'à la fin de la croissance, elle empêche l'affaiblissement du système osseux et conséquemment une des causes les plus directes du rachitisme, des diarrhées, des vices de constitution, des difformités de la taille, etc.

Chez les nourrices, elle améliore le lait en lui fournissant la quantité de nourriture des os dont le nourrisson a besoin pour grandir.

Chez les femmes enceintes, elle prévient les indispositions et les fausses couches nombreuses qui ont pour cause le défaut de principe sans lequel l'enfant ne peut pas se former.

A PARIS, rue Saint-Honoré, 154.
En province et à l'étranger, chez les pharmaciens et les principaux marchands de pâtes alimentaires ou de chocolat.

Dépôt à Angers, chez M. Clor aimé, marchand de comestibles. (1494)

P. GODET, propriétaire-gerant.

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Simon, huissier à Saumur, en date du quinze novembre mil huit cent cinquante-quatre, enregistré.

Il appert :

Que dame Félicité Guillet, épouse du sieur Jean Biémont, ancien boulanger, avec lequel elle demeure, à Saumur, Grand'Rue.

A formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Et que sur cette demande elle a constitué M^e Coulbault, avoué près le Tribunal civil de Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné.

A Saumur, le seize novembre mil huit cent cinquante-quatre.
(634) COULBAULT.

AVIS.

Par exploit de M^e Guérin, huissier à Saumur, en date du 15 novembre 1854, enregistré, le sieur François Pâtry, marchand de bois, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, a révoqué purement et simplement les pouvoirs qu'il avait donnés à sa femme, suivant sa procuration reçue par M^e Leroux, notaire à Saumur, le 9 janvier 1841. (635)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans. S'adresser à M^e DION, notaire. (636)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

De suite,

Une MAISON avec boulangerie et four, située à Saumur, rue de Fenet; Il dépend de cette maison un petit jardin ayant accès sur la montée du Petit-Genève.

S'adresser à M^e DION. (637)

A VENDRE

Dans la maison de M. de la COSTE, à Varrains, une TONNE DE VIN ROUGE CHAMPIGNY, 1846, contenant 3 barriques environ. — Plus 300 bouteilles, même crû, 1834-39-40-45. (638)

A VENDRE

117 PIEDS DE BEAUX ARBRES

A CIMES,

Situés dans l'Ile du Saule, commune et près de Saumur,

Savoir : 85 léards, 28 peupliers et 4 noyers, le tout marqué du chiffre M G, et numéroté en une seule série.

La vente s'en fera sur les lieux, le jeudi 7 décembre 1854, à dix heures du matin, par M. MILLON-GUITARD, géomètre à Saumur. (639)

A AFFERMER

DE SUITE,

Pour entrer en jouissance à Noël 1856,

UNE TRÈS-BELLE FERME

Nommée l'Etang,

A Milly, commune de Gennes, Contenant 43 hectares 56 ares 30 centiares, consistant en maison d'habitation et d'exploitation, terre labourable, pré, bois et pâture.

S'adresser, pour traiter, soit à M. DELANDES, qui en est le propriétaire, demeurant à Bagneux, soit à M. MILLON-GUITARD, géomètre à Saumur.

A LOUER

Présentement,

UN BEAU MAGASIN,

Place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

HOTEL BUDAN

Quai de l'École et place de la Bilange, à Saumur.

Cet hôtel, le mieux placé sous le rapport des affaires et de l'agrément, est près des voitures. — Le confortable en est connu.

Le magasin de comestibles qui en dépend est toujours des mieux approvisionnés. La cave, l'une des meilleures de France, offre des vins exquis et à des prix modérés. M. Budan ne parle pas du détail de ses comestibles, que tout le monde connaît.

La marée y arrive toujours deux fois par semaine, seulement la position (chaude) du magasin n'en permet pas l'étalage.

Dîners petits et grands au meilleur marché possible, à la ville et à la campagne; peu importe la distance, il transporte son matériel.

Le fameux fromage de Styllon vient d'arriver.

Le dépôt du café Torréfié de Brisset de Bourges prend chaque jour une nouvelle faveur. (641)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, le dimanche 26 novembre 1854, à l'heure de midi,

UNE MAISON

Située au bourg de Saint-Florent,

Appartenant au sieur Balothé, tailleur, et consistant en plusieurs chambres, greniers, caves, four commun, cour commune et jardin.

Cette maison joint au nord Pierre Lamoureux, au levant M. Poitou et la Cure, au couchant Langlois, au midi M. Bedon. (597)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e Duterme, le dimanche 26 novembre 1854, à midi,

DIVERS IMMEUBLES, situés communes de Saumur et Distré, dépendant de la communauté qui a existé entre M. et M^{me} Morin-Guillemé;

Et autres biens, situés mêmes communes et commune d'Allonnes, appartenant en propre à M^{me} Morin.

S'adresser, pour prendre tous renseignements, audit M^e DUTERME.

(Voir, pour plus amples détails, la feuille du 4 novembre.) (614)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA MAISON

De feu M. Revelière-Lérivint,

Située à Saumur, rue des Payens, Composée de beaux appartements, servitudes, cour et jardin. (615)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

En l'Etude de M^e GUÉRIN, notaire à Saint-Clément,

UNE MAISON, nommée l'auberge du Bœuf-Couronné, située près l'église de Saint-Clément, composée, au rez-de-chaussée, de deux chambres et un petit cabinet; au-dessus, de deux autres chambres; en contre-bas de la levée, d'une cave et autres servitudes.

Pour renseignements, s'adresser audit M^e GUÉRIN, et à M. CHOYER, expert aux Rosiers. (625)

GRAND HOTEL DE LONDRES

Et des Messageries Impériales,

TENU PAR SERGÉ, RUE D'ORLÉANS, 34, A SAUMUR.

Cet hôtel vient de subir de grands changements, et a été meublé entièrement à neuf. — Table d'hôte à 10 heures du matin et à 5 heures du soir. — Salon particulier, grande salle pour banquets ou noces, avec un grand jardin, le tout indépendant de l'hôtel; on loue ces dépendances à volonté.

Dépôt de truffes du Périgord et autres, fraîches et conservées; — pâtés de Strasbourg et Nérac. — Petits pois, haricots verts, fruits, poulardes, gibier de toute espèce, poissons de mer et d'eau douce; fromage de Brie, de Roquefort et Chester, en un mot tout le confortable qui convient pour un bon dîner.

La nombreuse clientèle de l'hôtel met M. Sergé à même d'avoir une très-grande variété dans ses provisions sans cesse renouvelées. Il continue toujours comme par le passé à faire les dîners pour la ville et pour la campagne; il fournit tout ou partie, selon qu'on le désire. (618)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En détail,

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 3 décembre 1854, à midi,

UNE FERME,

Située commune de Saint-Lambert-des-Levées, rue Pichon, affermée aux époux Baranger, et composée comme suit :

1^o Maison de fermier et dépendances, et une ouche affilée de rangées de ceps et arbres fruitiers; le tout en un tenant contenant un hectare neuf ares quatre-vingt-seize centiares;

2^o Une ouche, dite Granger ou du Pied-de-la-Levée, affilée d'arbres fruitiers et de rangées de ceps, contenant quarante-quatre ares, joignant d'un côté M^{me} Toché, d'autre côté M. Levesque-Hurault;

3^o Un morceau de terre labourable, situé au sud des Bressis, contenant dix-neuf ares vingt-deux centiares, et joignant d'un côté M^{me} Toché, d'autre côté Chevalier;

4^o Un morceau de terre, au même canton, contenant vingt-quatre ares soixante-quatorze centiares, joignant d'un côté M^{lle} Jouenne, d'autre côté M. Comte;

5^o Un morceau de terre, au même canton, contenant onze ares, joignant d'un côté M^{lle} Gaulay, d'autre côté Chasle;

6^o Un morceau de terre, aux Rochelleries, contenant quatre-vingt-dix-huit ares quatre-vingt-sept centiares, joignant d'un côté Besnard, d'autre côté Martin;

7^o Un morceau de terre, situé aux Tortrais, contenant quarante-neuf ares quarante-trois centiares, joignant M^{lle} Roger et M. Allain;

8^o Un autre morceau de terre, aux Bas-Champs, contenant trente-cinq ares soixante-quatorze centiares, joignant le sieur Ferrand et Mademoiselle Jouenne;

9^o Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant seize ares cinquante centiares, joignant les sieurs Labbé et Hudault;

10^o Un autre morceau de terre, situé aux Bas-Champs, contenant trente-trois ares, joignant le sieur Labbé et M^{lle} Jouenne;

11^o Un autre morceau de terre, situé aux Varennes, contenant trente-huit ares cinquante centiares, joignant d'un côté le sieur Chenuau, d'autre côté Guilloux et Boireau;

12^o Un autre morceau de terre, situé aux Folies ou Petit-Ormeau, contenant seize ares cinquante centiares, joignant les sieurs Mathurin, Albert et Mau-point;

13^o Un morceau de pré, situé aux Salembardières ou Grièves, contenant quatre-vingt-treize ares cinquante centiares, joignant les sieurs Toché et Allouin;

14^o Un autre pré, situé aux Buttes ou Grièves, contenant vingt-deux ares, joignant MM. Vannois et Vantenat.

S'adresser à M. et M^{me} DELARUE, rue du Temple, à Saumur, ou à M^e DION, notaire.

On pourra traiter avant l'adjudication, pour chaque morceau de domaine, s'il est fait des offres.

Il y a toute sûreté pour les acquéreurs, et les plus grandes facilités pour le paiement des prix. (612)

AUX DEUX CITRONS.

Comestibles du Midi. — Epicerie fine.

PELLISSIER, place de la Bilange, à Saumur. (599)

Saumur, P. GODET, imprimeur.